

PAIE ET LÉGISLATION SOCIALE (MODULE 2)



Éligible CPF



COMPÉTENCES ATTENDUES ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Établir les bulletins de paie et bordereaux sociaux en respectant la législation en vigueur

2 JOURS
14 HEURES



PARTICIPANTS

Secrétaires, comptables, agents administratifs ou toute personne souhaitant actualiser ses connaissances en matière de paie.



PRÉREQUIS

Esprit rigoureux et méthodique.



ÉVALUATION

Mesurer et attester le degré de maîtrise des apprentissages.



VALIDATION

Attestation de l'organisme de formation

 **BUROSCOPE**